

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 8 juillet 2021**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 18
Votants : 25

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 8 juillet 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 1^{er} juillet 2021, réuni exceptionnellement à cette heure en salle du conseil municipal en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean-Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, BOULIEU Anne Marie, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, LE FLEM Céline, DENIS Pascale, DELAFOSSE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : Mme ROGNARD Evelyne donne pouvoir à M. CASTELLANO Michel, Mme FAVETTA Evelyne donne pouvoir à Mme BOULIEU Anne Marie, Mme BARRAULT Claire donne pouvoir à M. GILLE Martial, M. THEVENARD Stéphane donne pouvoir à Mme DEVAUX Carole, Mme LAZE Gaëlle donne pouvoir à Mme Céline ROTHEA, M. FOURNIER- MOTTET Benoit donne pouvoir à Mme GAUQUELIN Françoise, M. SOLARI Charles donne pouvoir à M. BUGNET Jean-Marc,

Absents : M. GIRARDOT Clément, Mme BRET-VITTOZ Monique

Secrétaire : Mme Anne Marie BOULIEU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-216901330-20210708-37-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2021

N° 37-2021 – Modification du tableau des emplois permanents – Temps de travail gestionnaire agence postale

Rapporteur : Mme le Maire

Vu la délibération N° 23-2021 du Conseil Municipal relative la dernière mise à jour du tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion, saisi lorsque la modification du temps de travail excède 10%.

Madame le Maire indique que, suite à l'ouverture de l'agence postale en novembre 2020, le temps de travail du poste initialement crée à 28h par délibération N° 60-2020 nécessite d'être augmenté.

En effet, l'agent de l'agence postale réalise de manière récurrente des heures complémentaires afin d'être présente le mercredi matin où l'affluence nécessite deux personnes à l'accueil et pour assister aux réunions de service. Il est également proposé que la gestionnaire d'agence de poste communale puisse réaliser des heures de secrétariat au sein du service RH et services à la population.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER la modification de temps de travail ci-dessus,**
- **DE DIRE que le crédit sont prévus au chapitre 012 du budget**

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres
Présents
Extrait certifié conforme
Le Maire,
Françoise GAUQUELIN

F. Gauquelin


Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 9/07/2021
Et publication 9/07/2021
Le Maire

Françoise GAUQUELIN

F. Gauquelin
